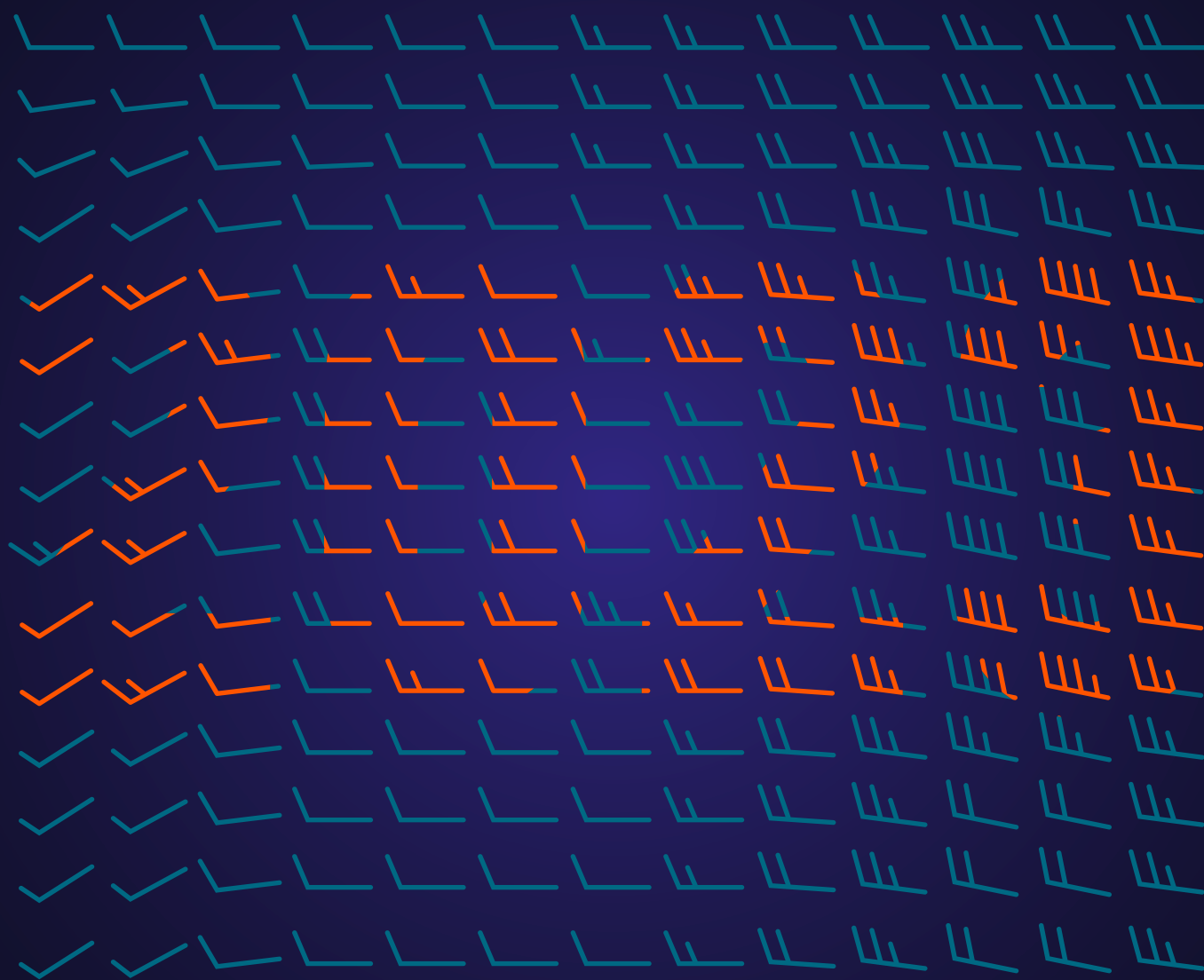
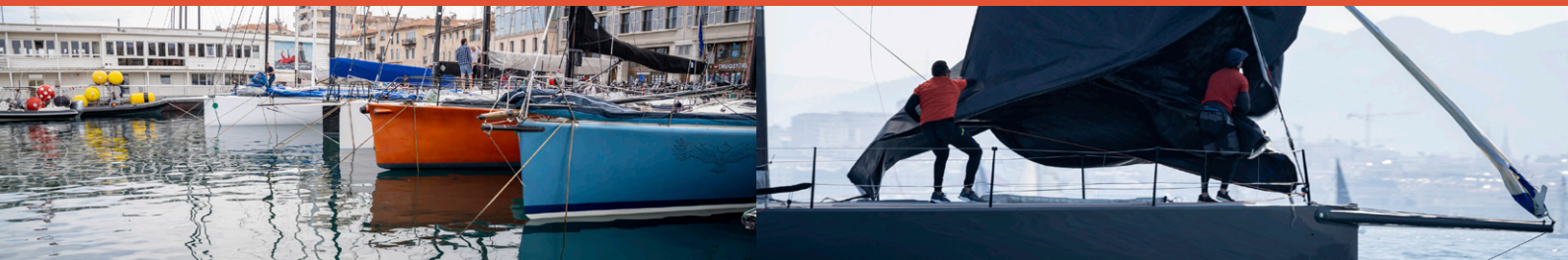


SNIM



SOCIETE
NAUTIQUE
DE MARSEILLE

MARSEILLE
7 > 10 AVRIL
2023



avis de course

Autorité Organisatrice

Cette épreuve est placée sous l'autorité de la Société Nautique de Marseille.

Règles applicables

L'Épreuve est régie par :

- Les règles telles que définies dans les règles de courses à la voile.
- Le règlement du Championnat IRC 2023 Méditerranée en équipage.
- Le règlement du Championnat IRC 2023 Méditerranée en Double.
- Le règlement du Championnat IRC 2023 Méditerranée en Solo.
- Les prescriptions de la FFV.
- Les règlements des Championnat fédéraux et des classements nationaux concernés.

Navigation nocturne : entre 19h30 et l'heure officiel du lever du soleil, les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B du RIPAM (COLREG).

Les bateaux doivent être en règle avec les prescriptions des Affaires Maritimes ou les règles nationales pour les étrangers.

Identification sur les voiles

Un contrôle constant sera effectué pour le respect de l'article 14 des règles de classe IRC conformément aux RCV 77-annexe G. Tout bateau doit avoir un numéro de voile attribué par son Autorité nationale. Ce numéro doit être visible sur les voiles conformément aux règles de course (RCV77-identification des voiles).

Publicité

Une signalétique sera remise par l'organisation et devra être visible sur le voilier durant la SNIM. Si cette règle est enfreinte, la régulation World Sailing s'applique [DP].

Admission

L'inscription est ouverte aux voiliers :

• MONOCOQUES JAUGES IRC 2023 (CERTIFICAT SER 2023 ACCEPTE)

Aucune modification de certificat IRC n'est autorisée après le 31 mars 2023, sauf à l'initiative du Comité Technique pour effectuer une correction d'une erreur grossière ou qui résulterait d'une inspection d'équipement ou d'une contestation sur le rating avant le départ de la course.

L'équipage doit être conforme à la règle IRC 22.4.2 : le poids de l'équipage ne doit pas excéder 85 kg multiplié par le nombre d'équipiers indiqué sur le certificat. Cette règle ne s'applique pas aux certificats pour équipage réduit émis selon la règle 8.2.1. La règle IRC 15.2 (d) ne s'applique pas.

• MONOTYPES (si 8 bateaux inscrits dans la série).

L'équipage doit être conforme à ses Règles de classe Monotype.

Grande Course pour les IRC 0 - IRC 1 - IRC 2 - IRC 3 - IRC Solo - IRC Duo :

Les bateaux doivent être en conformité avec leur catégorie de navigation et la fiche de conformité du comité technique mise en ligne sur le site officiel de l'épreuve.

Le vendredi 7 avril ou en fonction de la météo le samedi 8 avril ou dimanche 9 avril les concurrents seront avisés par avenant affiché la veille avant 20h pour un départ samedi ou dimanche.

Inscriptions

Inscription en ligne sur ce lien avant 25 mars 2023 : <https://www.lanautique.com/inscription-snim-2023/>

Validation : Paiement avant le 25 mars 2023.

Annulation : 50 € seront conservés par l'organisation (frais de dossier).

Confirmation des inscriptions :

Le jeudi 6 avril 2023 jusqu'à 22h.

Aucune confirmation le vendredi 7 avril.

Droits

IRC

6 à 7,99 m	260 € + 15 € par équipier
8 à 8,99 m	290 € + 15 € par équipier
9 à 9,99 m	330 € + 15 € par équipier
10 à 10,99 m	380 € + 15 € par équipier
11 à 11,99 m	400 € + 15 € par équipier
12 à 12,99 m	450 € + 15 € par équipier
13 à 13,99 m	500 € + 15 € par équipier
14 à 15,99 m	600 € + 15 € par équipier
16 m et plus	700 € + 15 € par équipier

SOLOS

180 €

DUOS

250 € + 15 € par équipier

MONOTYPES

300 € + 15 € par équipier

Les droits à payer devront être réglés avant le 31 mars 2023 :

- en envoyant un chèque bancaire à l'ordre de la SNM en indiquant au dos le nom du bateau.
- en effectuant un virement bancaire en indiquant sur l'ordre « SNIM 2023, le nom du bateau » (attention tous les frais bancaires restent à la charge du donneur d'ordre).

Ass Société Nautique de Marseille

Délégation de service public DSP2

Le Pavillon flottant

20 Quai de Rive Neuve

13007 Marseille

IBAN : FR76 1460 7000 5169 0139

0366 209

SWIFT (BIC) : CCBPFRPPMAR

Classements

Une course devra être validée pour valider la compétition.

Quand moins de 4 courses ont été courues, le résultat d'un bateau dans la série sera le total de ses résultats.

Quand 4 courses ou plus ont été validées, le résultat du bateau dans sa



série sera le total de ses courses en retirant le plus mauvais résultat.

Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.

Le classement IRC comptera pour Championnat IRC UNCL 2023 Méditerranée Équipage, Solo et Duo.

Aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15h30 le lundi 10 avril 2023.

Licences

A. Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition".

Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile: la licence Club FFVoile mention « compétition » valide.

B. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

Instructions de courses

Les instructions de courses seront à la disposition des concurrents au secrétariat du comité de course de la SNIM au 23 quai de Rive Neuve 13007 Marseille.

Elles ne seront remises qu'après dossier complet :

- Paiement des frais d'inscriptions.
- Certificat de jauge 2023.
- Liste d'équipage.
- Présentation de toutes les licences 2023.
- Signature des décharges.
- Présentation de la carte d'autorisation de port de publicité 2023 pour les yachts sponsorisés.
- Attestation d'assurance.
- Documents nécessaires à la mise en conformité des bateaux avec leurs règles de classe.

Amarrage

Les voiliers seront amarrés gratuitement et regroupés à la Société Nau-

tique de Marseille sous la seule responsabilité du propriétaire ou du skipper à partir du 3 avril 12h au 12 avril 2023 12h.

Les bateaux inscrits à la Masisilia et à la SNIM seront hébergés gratuitement entre les 2 régates au CNTL et à la Société Nautique de Marseille.

En dehors de ces dates, l'accueil devra faire l'objet d'une demande auprès du secrétariat :

secretariat@lanautique.com
04 91 54 32 03 poste 4 **et sera facturé au tarif passager.**





programme des régates / races schedule

Jeu	6 avril	9 h à 23 h	Confirmation des inscriptions à la SNM
Thursday	April 6th	9:00 am at 11:00 pm	Registration at SNM
Vend	7 avril	10h30 15h00	Briefing 1er signal d'avertissement/une ou plusieurs courses
Friday	April 7th	10:30 am 3:00 pm	Briefing Time of first warning signal
Samedi	8 avril	9h30 11h00	Briefing 1er signal d'avertissement/une ou plusieurs courses
Saturday	April 8th	9:30 am 11:00 am	Briefing Time of first warning signal
Dimanche	9 avril	9h30 11h00	Briefing 1er signal d'avertissement/une ou plusieurs courses
Sunday	April 9th	9:30 am 11:00 am	Briefing Time of first warning signal
Lundi	10 avril	9h30 11h00 18h30	Briefing 1er signal d'avertissement/une ou plusieurs courses Proclamation des résultats – Remise des prix
Monday	April 10th	9:30 am 11:00 am 6:30 pm	Briefing Time of first warning signal Final results – Prize giving





Une régates
internationale
sur un plan
d'eau magique!





**La Grande Course :
un parcours côtier
intense, un seul but :
arriver avant la nuit !**



YACHT CLUB
DE FRANCE



PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



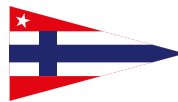
DÉPARTEMENT
BOUCHES-
DU-RHÔNE



METROPOLE
AIX-MARSEILLE-PROVENCE



VILLE DE
MARSEILLE



Société Nautique de Marseille



BANQUE
POPULAIRE
MÉDITERRANÉE

Pavillon Flottant
Quai de Rive-Neuve
13007 Marseille
Tél. 04 91 54 32 03
Fax 04 91 33 41 03

regate@lanautique.com
www.lanautique.com

www.zen-studio.com / @photos www.pierik.fr

57^e SNIM